

Informations générales

TITRE : Certificat de Formatrice, Formateur à la Pratique Professionnelle Enfance ES

Le *Certificat de Formatrice, formateur à la pratique professionnelle enfance ES* (CFPPE) est délivré par le Centre de formation continue (VisionS) de la HETS- Genève.

Destiné aux professionnel·le·s qui encadrent les étudiant·e·s éducatrices et éducateurs de l'enfance ES, en formation pratique. Il vise à développer les compétences spécifiques pour assumer cette fonction.

Programme du certificat :

- **Module 1 : Posture de FPPE dans le champ de l'Enfance.** Connaître et comprendre l'évolution des pratiques professionnelles de l'enfance. Appréhender l'environnement professionnel dans sa complexité (Morin) et sa multiréférentialité (Ardoino). Identifier les éléments intrinsèques et extrinsèques constitutifs de sa posture de FPPE. Différencier le statut, la fonction et le.s rôle.s (Jouffroy). Le genre et le style professionnel (Clot).
- **Module 2 : Pratique réflexive et conceptualisation de la pratique** Analyser et donner du sens à sa pratique pédagogique, la conceptualiser en conscientisant les enjeux, sa posture et son identité
- **Module 3 : Formation des adultes : relation pédagogique et processus d'apprentissage.** Etudier les étapes du processus de formation et les fondements de la relation pédagogique et andragogique.

La mise sur pied de cette formation répond à la demande formelle des terrains de l'enfance à Genève ainsi qu'à celle de la FOCPE (Association pour la Formation Continue Petite Enfance).

Format : 15 jours de formation (120h de présentiel)

Un investissement et un temps de travail personnels, évalué à environ 130h, est attendu durant la formation.

10 crédits ECTS potentiels

Début de la formation :	22 septembre 2026
Fin de la formation :	16 juin 2027
Délai d'inscription :	01 mai 2026
Lieu de la formation :	VisionS, Rue de l'Encyclopédie 5, 1201 Genève
Horaires :	09h00–12h30 /13h30 -16h45

Prix :

- **Ecolage :**

CHF 3'550.-

- **Frais d'inscription :**

CHF 200.- A verser au moment de l'inscription, non remboursable.

Les personnes domiciliées à Genève ou frontalières peuvent bénéficier du « chèque annuel de formation » sous certaines conditions. **INFORMATIONS A VENIR**

Les participant·es sont personnellement responsables du paiement de leur formation, indépendamment du fait de recevoir ou non des subsides.

Le nombre de places disponibles est limité à 36 participant·e·s.

Conditions d'admission :

- Être en possession d'un diplôme professionnel d'éducatrice ou d'éducateur de l'Enfance ES reconnu ou équivalent.
- Disposer d'une expérience professionnelle d'EDE d'au moins deux ans après l'obtention du diplôme lors du démarrage de la formation.
- Assumer, pendant la formation*, la fonction de formatrice ou formateur à la pratique professionnelle ES auprès d'un·e ou de plusieurs étudiant·e·s en formation ES. **
- Nous retourner le formulaire "Consentement Employeur" complété et signé (<https://www.hesge.ch/visions/formateurrice-la-pratique-professionnelle-enfance-es-cfppe>)

* Il peut s'agir d'une période entre septembre et juin (étudiant·e·s de 1^{ère} et/ou de 2^{ème} année) ou pendant toute l'année (étudiant·e·s de 3^{ème} année, formation passerelle, ...)

**L'ESEDE précise que 4 années de pratique professionnelle sont requises pour l'accompagnement des étudiant·e·s de 3^{ème} année

Critères de sélection

Deux critères de sélection s'appliquent à l'étude des dossiers :

- L'ordre d'arrivée **des dossiers complets**.
- Les inscriptions des participant·e·s ayant au moins 4 ans d'expérience professionnelle lors du démarrage de la formation sont prioritaires.

Conditions de désistement, de paiement et remboursement du prix de la formation

- Tout désistement doit être annoncé **par écrit** au secrétariat de VisionS (cfppe.visions@hesge.ch)
- En cas de désistement, le prix de la formation (hors inscription) est remboursé **par VisionS** :
 - **en totalité** : jusqu'à 1 mois avant le début du cours.
 - **50% du montant** : entre 1 mois avant et le début du cours.
 - **aucun remboursement** : dès le début du cours.
- VisionS se réserve le droit, si le nombre de participants venait à être insuffisant ou pour tout autre motif valable, de ne pas ouvrir la formation ou de reporter son démarrage jusqu'à 3 semaines avant le début initialement prévu des cours.

Le paiement de la formation est établi sur la base de factures en une ou plusieurs tranches.

L'écolage ou la tranche doivent être payés avant le début des cours correspondant au montant facturé.

L'inscription sera confirmée ou infirmée par Visions début juin 2026.

Inscription en ligne sur le site de [VisionS sur la page de la Formation continue](#).

Contact

Secrétariat de formation :

Sabile Zeqiri cfppe.visions@hesge.ch

Co-responsables de la formation :

Esther Donnat esther.donnat@hesge.ch

Dimitri Anzules dimitri.anzules@hesge.ch